SITUATION ACTUELLE
DE LA
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Au moment où le Corps législatif se prépare à recevoir dans son sein les nouveaux Collègues que la volonté du Peuple lui associe ; où il se dispose à faire les nominations que la Constitution lui attribue ; au moment où la guerre nous place encore une fois entre l'espoir et la crainte, et ajoute à la longue série de maux que nous avons enduré, il n'est point de bon républicain qui ne se sente pressé du besoin de jeter un coup-d'œil sur la situation de la France, et de rechercher dans le passé et le présent, ce que nous serons dans l'avenir.

Dans l'état de crise où nous nous trouvons, plusieurs questions se présentent naturellement.

Pourquoi avons-nous la guerre et des armées si faible ?

Pourquoi sommes-nous exécrés de tous les Peuples ?

Pourquoi la République, attaquée de toutes parts au-dehors, n'a-t-elle point dans l'intérieur la physionomie qui lui appartient ? pourquoi son attitude est-elle si équivoque.

C'est dans la conduite du Gouvernement depuis le 18 Fructidor an V, que l'on trouvera la solution de ces question. Elles sont d'autant plus faciles à résoudre aujourd'hui, que les hommes qui occupent depuis si long-tems la scène révolutionnaire, ont laissé tombé leurs masques, et paraissent ce qu'ils sont.

Je considérerai donc la conduite du Gouvernement, d'abord dans ses rapports avec les puissances coalisées ; ensuite dans ses rapports politiques et moraux avec les républiques crées sous l'égide de nos armes victorieuses ; et enfin, sous les rapperts de son administration intérieure.

§. PREMIER.

Conduite du Gouvernement, considérée dans ses rapports avec les Puissances coalisées.

A l'époque du 18 Fructidor an V, l'ambitieuse maison d'Autriche seule avait refusée la paix. Aidée par les subsides de l'Angleterre, elle cherchoit à perpétuer la guerre, parce qu'elle s'attendait à voir éclater à chaque instant l'explosion que fomentaient ouvertement les conjurés de l'intérieur. Le 18 Fructidor détruisit ses espérances, et vivement pressée alors de toutes parts, elle se vit contrainte d'accepter la paix.

Il ne restait plus qu'à réduire l'Angleterre : déjà on avait rassemblé une grosse armée sur les côtes ; des armemens considérables devoient se faire à la fois dans plusieurs ports, et débarquer nos troupes sur le sol de cette horrible puissance.

Buonaparte, de son côté, pour nous assurer la domination de la Méditerranée, après avoir ajouté la conquête de Malte à celle des îles Vénitiennes, le porta en Egypte, où il se proposait d'établir une Colonie, qui en augmentant nos possessions d'outre-mer, devait encore ruiner, avant peu, le commerce des anglais dans les Indes.

Mais la versatilité du Directoire fait échouer tous ces projets. D'abord, le grand armement qui devait fondre sur le sol Britannique, se réduit à des envois partiels en Irlande, que le défaut d'ensemble et la vanité, peut-être, livrent à l'ennemi. Ainsi, Humbert, sans attendre Hardy, part de Rochefort, débarque en Irlande, s'avance et tombe au pouvoir de l'ennemi. L'entreprise de Humbert et ses succès momentanés, éveillent le gouvernement Anglais, et lorsque Hardy, parti de Brest sur le plus mauvais voilier, est près d'aborder, il est arrêté par une escadre qui lui livre combat, et le fait prisonnier avec sa flotte. Ainsi, dès le premier essai, nous perdons hommes et vaisseaux, et l'anglais, plus fort de notre défaite, nous prépare de nouveaux revers.

L'expédition de Buonaparte, nos possessions sur la méditerranée, ne pouvoient nous être utiles, qu'autant que les traités seraient religieusement observés. Il était donc du devoir du Gouvernement de surveiller jusqu'à la plus petite démonstration d'hostilité. Il pouvait être facilement instruit par ses agens ; il le fut en effet. Il sut que, tandis que la cour de Naples refusait, sous divers prétextes, de recevoir son ambassadeur, ceux de Vienne et d'Angleterre y jouissaient du plus grand crédit ; que les Français y étaient insultés, que les Napolitains soupçonnés d'attachement à la France, étaient jetés dans des cachots ou bannis ; il sut que Nelson, réfugié à Naples, à la suite d'une tempête, y ravitaillait son escadre ; il ne dit mot, et Nelson, après avoir réparé ses avaries et pris de nouveaux renforts, vient attaquer la flotte d'Egypte et la détruit.

Si la cour de Naples a foulé aux pieds les traités ; celle de Vienne ne les respecte pas davantage. Bernadotte, envoyé près de cette cour, y est insulté ; il est forcé de revenir en France ; il déclare à son retour, que nous n'aurons pas la paix avec l'empereur. Le Directoire n'est pas ébranlé ; seulement et pour la forme, il envoye son ex-collègue *François* à Selz pour demander satisfaction. Mais la République n'est pas vengée, et sa sûreté est de plus en plus compromise.

Alors se déclara cette quadruple alliance entre la Russie, la Porte, l'Autriche et l'Angleterre, dans laquelle entrent encore comme auxiliaire, le Portugale et les puissances Barbaresques.

Le Directoire feint de n'y pas croire. Cependant il est instruit qu'une escadre combinée prépare une expédition contre nos possessions dans l'Adriatique ; que les Russes font avancer des armées par terre, pour se rendre en Italie : il n'est pas plus ému, et nos îles Vénitiennes, abandonnées à elles-mêmes, tombent au pouvoir des escadres combinées, et ce qui resta de nos garnisons, après une longue résistance, est massacrée ou jetée dans les fers.

Alors, Buonaparte, après avoir vaincu les tyrans subalternes de l'Egypte, se trouve obligé de soutenir seul et sans d'autres ressources que celles de son génie et de son habile politique, les forces que vont lui opposer les coalisés. Alors, Malte isolée, au milieu d'un peuple brute et fanatisé, si elle ne succombe pas, ne nous rend plus aucun service ; et par son isolement, par celui de Buonaparte et par la prise des îles Vénitiennes, nous éprouvons un déficit de quarante mille hommes, outre la perte de nos flottes.

Cependant les Russes avançaient par terre ; leur coalition avec l'empereur est d'autant moins équivoque, que celui-ci se déplace exprès pour aller les passer en revue, et qu'il leur distribue de l'argent et des présens. On s'attendait que le Directoire reprendrait aussi-tôt les hostilités, afin de prévenir avec avantage l'attaque combinée de ces puissances. Point du tout : il s'adresse à ses plénipotentiaires, qu'il charge de demander à la cour de Vienne, par la double cascade du congrès et de la diète, des renseignemens sur la marche des Russes. C'est assurément pousser bien loin les égards. Mais ces démarches sont une comédie révoltante, dont le dénouement devoit nous être funeste. Tandis qu'on a l'air de prendre la demande en considération, l'archiduc Charles s'avance vers le Rhin, les Russes vers Trieste, et lorsque l'empereur se voit en force, il répond par des diatribes. C'est alors seulement que le Directoire se décide à déclarer la guerre aux cours de Vienne, de Naples, de Toscane et de Turin.

Mais était-il même, à cette époque, en état de prendre les hostilités? Non. Les troupes étaient tellement disséminées, les cadres si affaiblis, qu'il fallut une nouvelle levée d'hommes. Le Directoire l'obtint, avec cent vingt-cinq millions de biens nationaux mis à sa disposition.

L'on crut que les Conscrits et les Congés rappelés auraient complетté, et au-delà les cadres. Mais les exemptions, le soin qu'on eut de completter et au-delà les corps en station dans l'intérieur, avaient attenué ce renfort. L'on crut, comme l'avait affirmé impudemment *Scherer*, que nous avions cent-dix mille hommes sous Mayence. Cette armée n'existoit pas, et Jourdan forcé d'attaquer, n'eut à opposer que vingt-sept mille hommes (la cavalerie n'ayant pas donné), à soixante-quinze mille autrichiens. Le résultat ne devoit pas être dou-

teux. Nos troupes soutinrent leur réputation; mais lors même qu'elles obtinrent des succès, elles n'en purent profiter, parce que l'ennemi trop supérieur en nombre, pouvoit toujours se renouveler. Ainsi, nous avons attaqué lorsque nous n'avions pas même des forces suffisantes pour couvrir nos positions et l'Helvétie, et cette attaque n'a été qu'une sanglante boucherie, qui n'a servi qu'à donner à l'ennemi la mesure de nos moyens.

Avons-nous été plus heureux en Italie?

Le Piémont était facile à conquérir; depuis long-tems il était envahi : il a suffit de quelques dispositions militaires pour nous en déclarer maitres.

Il n'en était pas de même du royaume de Naples. Cet état avait eu le tems de prendre l'offensive : nous eûmes à vaincre une armée nombreuse et une multitude immense de Lazzaronnis et de paysans, qui firent une résistance opiniâtre; et si la victoire nous est restée fidèle, on ne doit l'attribuer qu'à la valeur d'une poignée de Républicains, dirigés par des généraux habiles.

Mais cette conquête tardive ne nous présentait plus davantage; Nelson, revenu triomphant de son expédition d'Aboukir, avait disposé des arsénaux et de la marine du roi de Naples; celui-ci, à l'approche des Républicains, s'étaient sauvé en Sicile avec ses trésors, Nelson avec une flotte considérable; ce qui restait de bâtimens à Naples avait été brûlé par les Portugais, et cette conquête n'a fait qu'augmenter nos embarras, accroître les obstacles et aggraver notre position, en diminuant nos forces par leur dissémination.

Et devra-t-on s'étonner de ces résultats, lorsqu'on a vu un *Scherer*, diriger, malgré l'opinion publique, les opérations militaires. Ce *Scherer*, chez lequel il n'y a ni civisme ni probité, qui fut constamment injuste envers les généraux et officiers républicains; qui ne s'occupa jamais des besoins du soldat; qui ne connut que les marchés, n'en passa que de ruineux, parce qu'il exigea toujours d'énormes pôts-de-vin; qui avait souvent des prétextes pour casser les marchés, afin d'obtenir encore des pôts-de-vin pour réparer ses pertes au jeu, et assouvir ses passions déréglées; qui fit, enfin, empoisonner Hoche, qui l'avoit démasqué et dénoncé à l'exécration publique. Voilà l'homme qui a dirigé les opérations militaires, ou pour mieux dire, qui a désorganisé les armées.

Mais ce *Scherer* n'avait pas encore comblé la mesure comme ministre, il va le faire comme général.

Championnet, après avoir conquis le royaume de Naples, s'y maintenait en paix, par la sagesse de son administration. *Scherer* se fait nommer à sa place. Il arrive en Italie, attaque dans le dessein d'être battu; l'armée fait son devoir; elle a des avantages. Il ordonne la retraite deux fois, et à la seconde, il

repasse l'Adige avec précipitation, fait couper le pont derrière lui, laissant de l'autre côté une colonne républicaine à la merci de l'ennemi.

Ce dernier trait achève de révolter l'armée, il est obligé de quitter le commandement; mais il ne sera pas puni; il est parent de REWBELL, son complice en brigandage.

Voilà les moyens et les hommes que le Directoire a employés pour terrasser les ennemis de la République.

Qu'on ne dise donc pas que c'est par amour pour la paix que le Directoire a souffert si long-tems les outrages des puissances coalisées. Il est convaincu d'avoir voulu la guerre, par cela seul qu'il a laissé les vaincus s'armer de nouveau; que la longue série de violation des traités et d'outrages faits au Peuple Français, dans la personne de ses agens, lui démontraient assez que les vaincus n'avaient acceptés la paix, que comme forcés et pour se donner le tems de réparer leurs pertes.

Puisque la paix dépendait de l'exécution des traités, il falait que le Directoire se mit en mesure de reprendre les hostilités, au premier acte d'inimitié commis par les vaincus; qu'il s'occupât, à cet effet, de renforcer cette masse imposante de forces que nous avions à l'époque des traités; qu'aussitôt qu'il fut instruit de l'insulte faite à Bernadotte, il fit marcher sur Vienne et sur Venise qui, alors, nous tendait les bras; il fallait qu'il en usât de même à l'égard du roi de Naples. Si ces mesures eussent été prises à tems, la coalition ne se formait pas; les desseins des anglais étoient déjoués; nos possessions sur la Méditérannée et nos flottes étoient conservées; nos relations avec ces îles, ainsi qu'avec Buonaparte, et par conséquent les moyens de secours, n'eussent point été interceptée.

Le Directoire a attendu que la coalition fût, non seulement formée; mais qu'elle fût même en état d'hostilités évidentes envers nous, et quand il a déclaré la guerre, il il n'était pas même en état de se défendre: Il a destitué ou forcé à donner leur démission d'excellens généraux. Le Directoire a donc compromis la chose publique; et ceux qui lui ont conseillé de temporiser aussi long-tems, sont des traîtres et des fripons, qui voient dans la prolongation d'une guerre pénible, les moyens de continuer leurs dilapidations et d'accroître encore leurs fortunes monstrueuses aux dépens des Peuples.

§ II.

Conduite du Directoire exécutif envers les nouvelles Républiques.

Buonaparte avait senti que pour assurer l'existence de la République française, il fallait en créer d'autres autour d'elles, et leur donner une forme de gouvernement semblable au nôtre.

Indépendamment des avantages que nous devions retirer par la suite de cette confédération de République. Buonaparte en tira sur-le-champ un grand parti, il y trouva les moyens de nourrir, vêtir, équiper son armée, d'entretenir ses états-majors; d'envoyer de l'argent en France, et de trouver dans les citoyens de ces nouvelles Républiques des guerriers qui rivalisèrent de gloire avec les nôtres, et l'aidèrent à chasser les autrichiens de l'Italie.

S'il était vrai que le désir de la paix eût engagé le Directoire à supporter si long-tems les outrages des rois vaincus, on devoit s'attendre qu'il favoriserait de tous ses moyens, l'affermissement de nos nouvelles alliées, qu'il s'opposerait sur-tout, à ce que la forme de leurs gouvernemens calqués sur le nôtre, souffrit aucune altération. L'intérêt de la République française et la reconnaissance, lui en faisaient un devoir sacré.

Ce n'est pas ce qu'a fait le Directoire; peu content, sans doute, du poste éminent où il se trouve placé temporairement, il a cherché à étendre, à éterniser, peut-être, son pouvoir, et pour que la sagesse des gouvernemens nouvellement constitués en démocratie, ne fût pas un frein à son ambition, il les a bouleversés.

Ainsi les Bataves qui s'étaient donnés les premiers une constitution, subirent, par ses ordres appuyés de la force armée, des modifications qu'ils n'avaient pas demandés, virent proscrire leurs magistrats, et s'asseoir à leur place, les créatures de notre Directoire.

Ainsi les Cisalpins, qui avaient reçu avec enthousiasme la constitution que Buonaparte leur avait donnée, subirent les mêmes réformes et éprouvèrent les mêmes outrages.

Les Cisalpins voulurent envain réclamer auprès du Directoire, par l'organe du général Lahoz, contre ces innovations. Ce général, dont Buonaparte avait eû tant à se louer, au lieu d'audience, reçut l'ordre de sortir, sans délai, du territoire de la République.

Lucien Buonaparte, voulut aux Cinq-cents, s'élever contre cette violation des traités et ces changemens aristocratiques qui laissaient entrevoir des vues ambitieuses de la part du Directoire. Il est blessé par ces amis de l'harmonie des pouvoirs qui trouve plus convenable de sacrifier les Peuples, de fouler aux pieds les principes, que de blâmer les actes du Directoire.

Un simple consul (Belleville) a traité de la même manière la République ligurienne.

La Suisse est subjuguée à son tour. Un patricien qui a le bon esprit de renoncer à un privilège qu'il va perdre, dans l'espoir de dominer sous d'autres formes, Ochs, rédige à Paris une constitution pour l'Helvétie, par laquelle toute

la puissance et les finances auraient été dévolues au Directoire exécutif, où le Corps législatif n'aurait été qu'un corps délibérant à certaines époques et sans pouvoir. Le Directoire de la République française donne son approbation à ce code monstrueux. Ses valets en publient la sagesse et insultent encore cette fois à la nôtre, comme ils l'avaient fait, lors des réformes en Italie. Heureusement les bons Suisses n'ont pas été de cet avis, et l'ont modifié.

Ce n'est là qu'une partie des torts de notre Directoire envers les nouvelles Républiques. J'ai dit que Buonaparte avait fait vivre son armée à leurs dépens ; le prélèvement des sommes nécessaires pour ces dépenses, fournirent un prétexte pour commettre mille brigandages ; loin de chercher à les réprimer, le Directoire a envoyé dans ces contrées une foule de vampires, qui, en son nom, ont prélevé par tou: des sommes énormes, pillé les trésors et les propriétés: Leurs excès sont devenus si révoltans, que les Peuples ont converti leur amitié en des transports de rage.

C'est dans ces dispositions des esprits que Championnet fit la conquête du royaume de Naples. Ce général n'y avait établi que les contributions strictement nécessaires pour subvenir aux besoins de son armée. Les agens du Directoire qui, depuis quatre ans, désolent l'Italie, viennent renverser les mesures de Championnet. Celui-ci résiste et les chasse comme des brigans ; mais sa conduite qui lui attirait l'estime générale, déplait au Directoire, il le destitue, le met en jugement, et renvoie ses indignes agens à leurs fonctions. Joubert éprouve les mêmes désagrémens à Milan, et se voit obligé de donner sa démission, pour ne pas favoriser les dilapidations.

En Helvétie, des représentans du Peuple, dénoncent les brigandages de ce Rapinat, dont le nom caractérise les forfaits. Ils sont obligés de se taire et de faire amende honorable de leur courage, à *monsieur* de Schawembourg commandant les troupes françaises.

Ainsi, tandis que d'un côté le Directoire prodiquait à des monarques perfides des égards qui compromettaient la chose publique ; qu'il détournait ses regards pour ne pas voir les préparatifs de la nouvelle coalition : il ruine les Peuples qui ont embrassé notre cause ; leur arrache par la violence, la forme de leur gouvernement ; et ces Peuples, jadis nos amis, ces Peuples qui, dans l'ivresse de leur admiration, nous avaient appelés la Grande Nation, n'ont plus pour nous que des sentimens d'horreur.

Certes, quand Pitt, Thugut et Acton, auraient dirigé ces opérations, elles n'auraient été plus désastreuses.

Le Directoire a-t-il été au moins, plus sage dans son administration intérieure; c'est ce que je vais examiner dans le paragraphe suivant.

§ III.

Conduite du Directoire exécutif, considérée dans son administration intérieure.

La loi du 19 Fructidor an V donna au Directoire un pouvoir extra-constitutionnel et révolutionnaire. Il devait en user pour étouffer la faction royale, ranimer l'esprit public empoisonné par les écrits virulens de cette faction, et s'occuper de faire aimer le régime républicain par la sagesse de son administration.

Mais l'autorité qui avait compromis le salut de l'Etat à l'extérieur par la plus coupable inertie, qui avait chatié les Peuples dévoués à notre cause, ne pouvait avoir l'intention de gouverner avec sagesse dans l'intérieur.

Si elle imposa silence aux clameurs des royalistes, ou pour mieux dire, si la journée du 18 Fructidor produisit d'elle-même cet effet, les vrais amis du Gouvernement n'en furent pas mieux traités. Lorsqu'après avoir salué cette journée, et rendus aux *Gouvernans* les actions de graces qu'ils croyaient leur devoir, ils se permirent des observations sur les écarts auxquels ils se livrèrent, ils furent réduits au silence; et l'on vit certains hommes qui, avant le 18 Fructidor, s'élevaient avec force contre les attentats des royalistes, changer de ton, et crier à l'anarchie. Les *Gouvernans* avaient refusé des conseils; on censura rigoureusement leur conduite. Ils feignirent de voir dans ses écrits, l'intention de renverser le Gouvernement et la Constitution de l'an III, et les acteurs de ces écrits furent livrés aux tribunaux. Mais malgré les efforts de certains juges, pour trouver des coupables dans ceux-ci, les jurés ont considéré qu'attaquer des *Fonctionnaires conspirateurs*, ce n'était pas attaquer le gouvernement, et les accusés furent absous. Alors le directoire a pris un autre parti; le Temple sert depuis à ensevelir, sans forme de procès, les écrivains patriotes. Ainsi, nous avons aujourd'hui, comme sous la monarchie, des Bastilles ministérielles. Il est bon d'observer à cet égard, que tandis que le Directoire enchainait la pensée par la terreur, il a souffert constamment que les journaux divulgassent à l'avance, les mesures projettées contre les puissances ennemies, notamment contre l'Angleterre; *ce qui* (observe un journaliste anglais), *n'est guères politique*; *car en avertissant par leurs gazettes de leurs armemens*, C'EST BIEN LA AVERTIR L'ENNEMI DE CE QU'IL DOIT FAIRE.

Il ne restait plus au Directoire qu'à recueillir le fruit de son despotisme. La surveillance de la première autorité le gênait, il n'y a qu'à corrompre les élections; il n'épargne rien pour cela. Ecrits, proclamations, journaux, envois d'agens dans les départemens, destitutions d'administrations, tout fut prodigué, et nous vîmes de toutes parts des scissions. C'est ce que voulait le Directoire; il indiqua à *ses bons amis* dans les Conseils, les hommes qu'il desirait voir nommer, et ceux qu'il voulait qu'on écartât. La loi du 22 Floréal an 6 consacra sa volonté; la loi du 19 Fructidor fut prorogée; et au moyen de ces arrangemens, il a toujours eu raison depuis, ou du moins la majorité l'a jugé ainsi.

Il fallait achever en l'an 7, l'œuvre qui avait eu tant de succès en l'an 6, afin de réduire au silence cette minorité opposante et importune. On ajoute aux moyens ordinaires une soi-disant lettre de MAILHE, jadis montagnard, depuis royaliste forcené, qui avoue la conspiration royale, loue la modération du Directoire envers les conspirateurs, ses excellentes intentions, et finit par l'engager à se défier de la faction des anarchistes. Vient ensuite une affiche intitulée: *Robespierre aux frères et amis, et Camille Jordan aux fils légitimes du trône et de l'autel. Enfin la grande circulaire inconstitutionnelle du ministre de l'Intérieur.* Le résultat de ces ordures, est que, s'il y a des royalistes, il y a aussi des anarchistes; que si les élections de l'an V ont été l'ouvrage des premiers, celles de l'an 6 ont été l'ouvrage des seconds: et que ceux-ci sont encore plus dangereux que les premiers. Le but évident de ces pamphlets est d'opposer les citoyens les uns aux autres, afin d'arriver, à travers cette confusion, au *despotisme*; ce que j'ai dit le prouve assez; les observations suivantes achèveront de démontrer cette vérité jusqu'à l'évidence.

Posons d'abord quelques principes.

L'effet naturel des révolutions est de créer des partis contraires: les uns veulent maintenir l'ancien ordre des choses, parce qu'il leur convenait; les autres aspirent à un nouvel ordre de choses, parce que l'ancien les tenait dans l'oppression.

Comme les uns et les autres prennent parti pour ou contre, en raison de la situation dans laquelle ils se trouvaient avant la révolution, et des résultats qu'ils prévoient; les considérations morales ne sont point des causes absolument déterminantes pour embrasser tel ou tel parti. Ainsi, parmi les opposans à la révolution, il y aura des scélérats; il y aura aussi des hommes honnêtes: de même dans le parti dévoué à la révolution, la grande majorité sera nécessairement composée d'hommes probes; mais il s'y trouvera aussi des

intrigans à masque ; des êtres immoraux qui se livreront à des écarts criminels.

Ceci posé, voyons qu'elle a été l'allure de tous les partis dans le cours de notre révolution.

Le parti de l'opposition en France a été composé des partisans de la monarchie. Tous n'ont pas été également coupables, mais tous ont eu le tort de considérer plutôt leurs intérêts, leurs passions, leurs habitudes, que la justice, la raison et la nécessité : Les plus honnêtes d'entr'eux ont eu le tort de n'avoir jamais voulu se pénétrer des véritables causes de la révolution ; de celles qui l'ont rendue inévitable, des causes secondaires qui nous ont entraînés, du désir de voir des réformes dans l'ancien ordre des choses, à la volonté bien prononcée d'en établir un nouveau. Ils sont coupables de s'être alliés, par esprit de parti, à des êtres que jadis ils méprisaient

Le royaliste immoral ne s'en est pas tenu-là : il n'a point voulu subir le joug des lois ; il s'est armé ; et lorsqu'il n'a pu réussir par la force ouverte, il a employé tous les moyens de corruption et d'épouvante : il a commis, sans remords, tous les crimes, pour réasservir sa patrie. Il fallut de grandes mesures pour déjouer leurs efforts ; elles avoient produit un effet salutaire ; mais on vit bientôt paroître une nuée d'intrigans, instigués sourdement par les ennemis de la République, qui, abusant de la nécessité d'employer des moyens de sévérité, immolèrent indistinctement à leur fureur et à leurs vues secrètes, des êtres respectables dans les deux partis. Il y eut alors *une véritable anarchie* : on chercha à l'abattre, et l'on fit le neuf Thermidor, an II.

L'on crut le régime de la terreur anéanti ; que la justice et la clémence et tous les moyens d'assurer la République par de bonnes lois, seroient mis en usage. Mais les hommes qui avoient chargé *Robespierre* et ses partisans de tous les forfaits révolutionnaires, n'avaient point été animés de l'amour du bien public ; ils n'avaient en vue que d'abattre leur ennemi personnel, coupable *comme eux* : ils frappèrent même ceux qui, comme eux, ennemis de Robespierre, paroissoient peu propres à servir leurs desseins ambitieux ; en un mot, ils vouloient régner, s'enrichir, n'importe par quels moyens Cela explique comment, tandis que la hache frappoit *Robespierre* et *ses partisans* ; tandis qu'on déportait *Collot*, *Billaud*, *Barrère* ; tandis qu'on en chassoit un plus grand nombre du sein de la législature, qu'on en diffamoit d'autres, l'on vit paroître à la tête de *la nouvelle faction*, CARNOT et ROVÈRE, royalistes hypocrites, qui, avant le 9 Thermidor, provoquèrent toujours les plus violentes mesures, afin d'amener un soulèvement général, qui pût favoriser le retour à la royauté. ANDREE DUMONT, l'emprisonneur de son collègue

Lebon; *André Dumont*, qui obligea, par la terreur, les prêtres de déclarer en pleine tribune, qu'ils n'étoient que des imposteurs; leur fit abdiquer leurs fonctions, et amena les farces scandaleuses qui se répétèrent par-tout, où l'on affubloit des ânes des ornemens sacerdotaux.

MERLIN DE THIONVILLE, qui s'affubla lui-même d'une chappe à Montaigu, dans la Vendée : saltimbanque crapuleux, qui leva pour son compte, sur le territoire ennemi, des contributions, qui l'ont enrichi d'une manière révoltante.

MERLIN DE DOUAY, qui, à compter de sa loi sur les suspects, jusqu'à ce jour, n'a rêvé que crime et conspiration, dont les conceptions désastreuses ont dressé tant d'échaffauds, dirigé tant d'assassinats juridiques.

BOURDON DE L'OISE, représentant du peuple par escroquerie, méchant par caractère, diffamateur et persécuteur déhonté des républicains les plus pur.

FRÉRON et TALLIEN, et jusqu'au boucher LEGENDRE, qui, de terroristes forcénés, se firent les apôtres de la réaction, et armèrent les bras d'une jeunesse immorale.

Pour masquer d'autant mieux leurs desseins, *ces nouveaux tyrans* appelèrent à leurs secours les *soixante-treize* et les royalistes. Cet amalgame bisare de persécuteurs et de persécutés, dont les uns vouloient la royauté, d'autres un gouvernement aristocratique pour eux, nous plongea dans une nouvelle anarchie. Non content des proscriptions, dont j'ai parlé plus haut, les royalistes formèrent des bandes d'assassins, connues sous le nom de *Compagnie de Jésus* et *du Soleil*, qui ont porté le fer et le feu jusques dans les chaumières. ISNARD provoqua lui-même le peuple à l'assassinat, fit massacrer les prisonniers du fort Jean à Marseille. A Toulon et autres lieux, CHAMBON, CADROY, ROUYER, CHIAPPE, BOISSET, etc., armèrent les émigrés rentrés contre les soi-disant terroristes; les prisons de Rouanne, de Lyon et de Tarascon furent livrées aux flâmes ou au fer des assassins royaux. Les commandans militaires, les autorités civiles, les tribunaux, protégèrent tous ces crimes. A Paris, l'on n'osa pas user des mêmes moyens; l'on provoqua une disette factice : le Peuple se plaignit; on lui promit des subsistances; elles n'arrivèrent pas. Il se traîna de nouveau, exténué de besoin, vers ses représentans. On s'était préparé à le recevoir. BOISSY *famine* et *ses complices* avaient médité un crime; des scélérats furent soudoyés pour assassiner un de leur collègue lorsque le peuple se présenterait, afin de convertir sa démarche en conspiration. FERAUD fut assassiné, le peuple repoussé : des représentans du Peuple, qui n'avaient pas quitté leur poste, furent envoyés au supplice comme chefs de cette conspiration, et le véritable assassin, BOISSY, fut élevé aux nues. Le discrédit des assignats acheva d'écraser le

Peuple ; privé de sa subsistance à Paris, il n'eut plus de moyens pour s'en procurer ailleurs ; et de-là les nombreux suicides. Le discrédit amena l'agiotage, la dilapidation des domaines nationaux, la ruine des créanciers de l'état, payés avec un papier, sans valeur, et ces fortunes collossales acquises à leurs dépens et aux dépens de la République. Le brigandage s'établit alors par systême dans les grandes administrations. Les emplois, les entreprises, les marchés s'achetèrent. Tout fut à l'encan et tourna au profit des *gouvernans* et de leurs suppôts; et l'on appela cette nouvelle ANARCHIE : *le règne de la justice et de l'humanité*. Les royalistes crurent le moment favorable pour proclamer la royauté; mais la Constitution de l'an III parut. Les patriotes l'acceptèrent : les royalistes se soulevèrent; mais ils apprirent au 13 Vendémiaire qu'ils avaient été joués, et que si les *gouvernans* les avaient laissé massacrer des patriotes importuns, ils ne s'en étaient servi que comme moyen d'établir leur despotisme.

La Constitution s'organise, les autorités s'instaltent, les esprits peu exercés croient y voir la fin de nos maux : Vain espoir !

Un insensé, que l'on aurait pu croire un démagogue outré, s'il n'avait pas travaillé après le 9 Thermidor aux pamplets royaux, s'il n'eut pas affiché contre les Jacobins, *Babeuf* devient tout d'un coup l'apologiste de *Robespierre*, et se déclara l'ennemi des *gouvernans* et de la Constitution de l'an III. En voilà assez pour prétendre qu'il y a conspiration d'*anarchistes*. *Babeuf* est arrêté : on lui accole des citoyens qui ne le connoissaient même pas ; et l'on proclame chef de cette conspiration le représentant du peuple DROUET, qui, prisonnier en Autriche pendant trois ans, avoit été nécessairement étranger aux *crimes anti-thermidoriens*.

Tandis que la Haute-Cour de Justice, convoquée à Vendôme, est saisie de cette affaire, nos *gouvernans* fabriquent à Paris un impromptu dans le même genre, et bientôt la conspiration de Grenelle sort des mains de *Cochon*, *Merlin* et *Carnot*. Comme les listes de proscriptions étaient faites à l'avance, les individus portés sur ces listes, qui n'avaient point été au Camp de Grenelle, et qui prouvèrent l'*alibi*, périrent comme les autres; et tout ce qui ne fut pas massacré *par les dragons Malo*, fut condamné par la *commission ardente* du Temple. Et tandis qu'on massacrait en masse les soi-disans anarchistes, les conspirateurs de Vendémiaire étaient mis en liberté : on déclara même qu'il n'y avait pas eu de conspiration en Vendémiaire.

Les royalistes avaient souri aux premières fusillades; mais quand ils virent jusqu'à quel point l'on porta la corruption dans cette affaire, ils en furent eux-mêmes indignés, ou feignirent de l'être, et en prirent prétexte pour attaquer les *gouvernans* avec plus de fureur. Les moyens leurs étaient

ouverts ; les agens de Louis XVIII avaient obtenu la rentrée des émigrés ; ils avoient corrompu les élections ; plusieurs d'entr'eux étaient venus siéger au sénat ; les bandes d'assassins étaient réorganisées, et déjà ils s'assuraient des moyens de rappeler leur maître.

Mais la majorité des *gouvernans* ne goûta pas un projet qui, en renversant leur puissance, devait attirer sur leurs têtes une vengeance éclatante, et le 18 Fructidor ils prévinrent les conspirateurs royaux.

La Patrie auroit été réellement sauvée à cette époque, si les *gouvernans* n'avoient pas abusé de leur autorité ; et, à ce prix on eût oublié leurs anciens torts.

Mais j'ai prouvé qu'en repoussant le royalisme, ils n'ont cherché qu'à étendre leur autorité par l'arbitraire et la corruption.

Je suis loin de nier qu'il y ait des opposans au gouvernement. Cela est impossible autrement en révolution. Il y a des royalistes ; il y en aura long-tems qui chercheront à profiter des fautes des *gouvernans* pour renouer de nouvelles intrigues ; beaucoup d'entr'eux ont trop perdu ; leur cause est trop liée à celle des émigrés pour que cela ne soit pas ainsi ; mais en les surveillant, le gouvernement ne doit pas s'en faire un prétexte pour sortir des bornes constitutionnelles.

Il y a des hommes mal organisés, qui ne sont jamais contens ; mais leur nombre est petit ; ils sont méprisés ; personne ne veut voir rélever les échaffauds révolutionnaires ; le gouvernement n'a donc pas le droit de supposer une *faction anarchiste*, s'agitant sans cesse. Il n'est pas mieux fondé à supposer que les deux factions se réunissent au besoin pour renverser le gouvernement. Depuis le 9 Thermidor, an II, les royalistes ont seuls conspirés. Les terroristes révolutionnaires et les patriotes inébranlables ont été constamment leurs victimes. On n'a pas vu qu'ils se soient réunis au 13 Vendémiaire, an III, ni au 18 Fructidor. Ces suppositions sont donc d'infâmes calomnies. Elles sont d'autant plus funestes, que les puissances coalisées, lorsqu'elles entendent nos *gouvernans* crier sans cesse au *royalisme* et à l'*anarchie*, se persuadent, ou que les *gouvernans* conspirent eux-mêmes, ou qu'effectivement, des factions opposées, mais toujouts prêtes à se réunir au besoin, s'agitent pour renverser le gouvernement ; et cette idée n'a peut-être pas peu contribué à nourrir leurs espérances et à se coaliser de nouveau, parce qu'elles ont toujours compté sur nos dissentions intestines.

Il sied peu d'ailleurs à nos *gouvernans* de parler d'*anarchie*. Il y a eu anarchie avant le 9 Thermidor ; ils en ont été les *principaux moteurs*.

Il y eu anarchie depuis le 9 Thermidor, et ce sont eux qui l'ont favorisé, parce qu'elle étoit favorable à leurs desseins.

Il y a eu anarchie depuis le 13 Vendémiaire, parce que

voulant arriver à un gouvernement despotique, il leur convenoit d'atterrer les patriotes, d'en diminuer le nombre par des proscriptions nouvelles, sauf à frapper ensuite la faction royale.

Il y a eu, enfin, anarchie depuis le 18 Fructidor, an V ; et cette anarchie est constante d'après les actes multipliés de leur *despotisme*.

Il résulte de cet exposé, que le gouvernement a été trahi par les *gouvernans* ; qu'ils ont compromis la sûreté de l'état au-dedans et au-dehors.

Que par conséquent ils sont responsables du sang versé inutilement par nos concitoyens, pour nous assurer la paix ; puisque le fruit de leurs travaux et de leurs victoires a été perdu par l'effet de leur insouciance et leur inertie.

Qu'ils sont responsables des assassinats commis sur nos défenseurs, en haine des dilapidations de leurs agens ;

Qu'ils sont responsables des revers que nous avons éprouvé depuis, en disséminant à dessein nos corps d'armées ;

Qu'ils sont responsables des troubles qui se sont élevés dans les départemens réunis et dans ceux de l'Ouest ; parce qu'ils les ont favorisés en destituant les fonctionnaires publics les plus dévoués, et en mettant l'arbitraire à la place de la loi

Qu'ils sont responsables de l'état de stagnation dans lequel se trouvent l'agriculture, le commerce et l'industrie ; de la loi. misère des créanciers de l'état, parce qu'ils ont prolongé volontairement la guerre et l'ont rendue ruineuse.

Enfin, qu'ils sont responsables de la démoralisation générale, des effets de l'agiotage et du systême de rapines, de concussions et de corruption qui s'est établi dans les grandes administrations.

Doivent-ils donc s'étonner s'ils ont tant d'ennemis ?

Ils avoient les moyens d'étouffer les projets des royalistes. Une sage administration eût ramené le plus grand nombre. Les portaient dans leur cœur ; ils se plaisaient à les considérer comme les pilotes habiles qui devaient amener le vaisseau dans le port. Ils ont dédaigné leur appui ; ils n'ont écouté que leur ambition et leur cupidité : leurs torts sont si grands, qu'ils tremblent au nom de patriote. Ils craignent toujours qu'on ne leur demande compte des fortunes énormes qu'ils ont acquises, de celles qu'ils ont laissé faire sous leurs yeux. Ils craignent qu'on leur demande compte de l'emploi des millions prélevés dans les pays conquis ou alliés, et qu'ils ont sans doute employé à augmenter leurs richesses, à corrompre l'esprit public et à soudoyer leurs vils agens. Et voilà pourquoi ils crient toujours *conspiration*.

Mais ce ne sont pas seulement les autorités civiles que le Directoire prétend asservir à ses volontés, pour en faire les instrumens de son ambition et de ses projets secrets. Il exerce le même despotisme sur ces généraux.

Comme il ne suffit pas aux autorités civiles de remplir leurs devoirs, pour mériter l'estime du Directoire ; qu'il est prouvé même que ce zèle devient un crime à ses yeux ; qu'il n'y a de bons administrateurs que ceux qui pensent comme lui (pour me servir de ses propres termes), de même il ne suffit pas aux généraux d'avoir donné jusqu'à ce jour des preuves de leur zèle, de leurs talens, de leur amour pour la République ; s'ils ne pensent pas comme le Directoire, c'est-à-dire, si leurs principes, leur loyauté, laisse présumer qu'ils ne tourneraient pas leurs armes contre les Républicains, pour l'exécution de ses projets ambitiex, les généraux ne sont plus que des hommes coupables, et les persécutions et l'infamie seront la récompense de leur dévouement et de leurs longs services ; et voilà pourquoi Hoche a été empoisonné, et voilà pourquoi Championet est en jugement ; Joubert, Bernadote, St-Syr sont sans emploi, Augereau négligé dans les Pyrénées, et voilà pourquoi Duhem, Rey, et beaucoup d'autres officiers sont en jugement.

A la vérité, le directoire a pris pour prétexte de leurs disgraces, les dilapidations qu'on leur reproche.

Mais Hoche n'était pas un voleur. Championet n'est pas un voleur ; Joubert, Bernadote et St Cyr ne sont pas des voleurs ; et cependant tous destitués ou démissionnaires ; et tout fait présumer que les autres ne sont pas plus coupables.

Et d'ailleurs cette ardeur du Directoire à poursuivre les dilapidateurs paraîtra-t-elle bien sincère ; lors qu'on considère que Scherer, le chef des brigands de la République n'est pas poursuivi ; lors qu'on sait que son successeur au ministère, fut renvoyé, il y a deux ans, pour une escroquerie mal-adroite, lors que des généraux trop fameux par leurs brigandages sont encore en fonction !

Et le Directoire lui-même, de combien de dilapidations ne s'est-il pas rendu coupable ? où a-t-il pris ces domaines immenses, ses fortunes révoltantes qui lui donnent les moyens de soutenir le luxe monstrueux qu'il étale ; d'entretenir des agens de corruption ? a-t-il le droit de poursuivre vaguement des généraux dont toute la France estime le courage et le républicanisme, lors qu'il s'engorge de rapines ; lors qu'il a ruiné la France et les Peuples qu'il a révolutionné.

Ce sont au moins les conjectures les plus favorables qu'on puisse tirer de leur conduite ; car si l'on considère le mal qu'ils ont fait aux républiques alliées, les déférences meurtrières qu'ils ont eu pour les rois parjures aux traités ; si l'on se rappelle que le gouvernement anglais ayant offert quatre mille prisonniers français en échange de l'incendiaire *Smidt*, nos *gouvernans* ont refusé cette proposition, et qu'ils ont favorisé ensuite son évasion et délivré des passeports pour de l'argent ; si l'on se rappelle que le *marquis de Lusignan*, envoyé à Paris par Buonaparte, doublement coupable, d'abord

comme émigré pris les armes à la main, et plus coupable encore pour avoir fait assassiner les Français blessés sur leur lit de douleur, à Véronne; si l'on se rappèlle, dis-je, que ce monstre a trouvé grace devant nos *gouvernans*, alors on est tenté de croire qu'il y a entre ceux-ci et les rois coalisés, un pacte secret, qui assure aux premiers l'impunité et la jouissance paisible de leurs brigandages, s'ils facilitent aux seconds les moyens d'envahir la République et de se la partager.

Je ne dirai rien sur l'esprit public et sur l'éducation républicaine que devroient recevoir nos enfans. Il ne peut exister d'esprit public; c'est-à-dire, un enthousiasme qui attache tous les citoyens à la démocratie, lorsque les *gouvernans* ont tout fait pour l'anéantir; lorsque les meilleurs républicains, toujours repoussés, ne voient plus dans le renversement d'une monarchie usée, qu'un acheminement à une domination arbitraire qui seroit partagée entre quelques familles; systême qui s'est déja manifesté dans la promotion aux emplois supérieurs des administrations, en faveur de leurs créatures, au préjudice des citoyens qui ont vieilli dans les administrations.

On ne saurait par la même raison, pénétrer des principes d'une éducation vraiment républicaine, des enfans qui ne voient dans la conduite des *gouvernans*, aucun motif d'émulation, de dévouement, qui, à la place de cette fraternité touchante, de cette égalité de droit, de ce désintéressement dans les magistrats, de ce respect pour la vertu qui caractérisèrent les républiques vraiment démocratiques, ne voient dans les *premiers fonctionnaires publics*, qu'un amour désordonné de la puissance, des richesses et des plaisirs.

On ne saurait faire goûter à la jeunesse les charmes des bonnes mœurs, de la médiocrité, leur inspirer du respect pour le malheureux, de la pitié pour l'indigent, de l'horreur pour le vice, lorsqu'ils voient la prostitution et le luxe en honneur; l'homme honnête méprisé, et persécuté même, et l'égoïsme meurtriers des sybarites nouveaux, insultant, au milieu des richesses qui les assomment, les citoyens qu'ils ont dépouillés.

J'ai émis ma pensée sur notre situation actuelle; j'ai désigné ceux qui, foulant aux pieds la justice, l'humanité, les lois et les principes, nous ont traîné et plongé à dessein dans les plus grands maux. Je n'indiquerai point les moyens de salut public.

LE CORPS LÉGISLATIF est-là. Qu'il se rappelle ce qu'il est; qu'il se replace au 1.er rang que la Constitusion lui assigne; qu'il se hâte de rapporter la loi du 19 fructidor, an V, dont la *seconde autorité* a fait un si criminel usage; qu'il revoie les actes de son administration, tant intérieure qu'extérieure, et qu'en laissant à ceux qu'il appellera à ces fonctions toute la latitude de moyen que la Constitution délègue au Pouvoir exécutif, il n'oublie que la responsabilité est attachée à tous ses actes

---